



# Intervention parlementaire

## Réponse commune du Conseil-exécutif aux M 100-2024, M 105-2024 et P 101-2024

N° de l'intervention : 100-2024  
Type d'intervention : Motion  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2024.RRGR.146

Déposée le : 16.05.2024

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Fiechter (Oberwil im Simmental, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui  
Urgence accordée : Oui 06.06.2024

N° d'ACE : 818/2024 du 14 août 2024  
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement  
Classification : -  
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

## Pas de Concours Eurovision 2025 dans le canton de Berne !

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'engager tous les moyens et toutes les compétences dont il dispose pour faire en sorte que le Concours Eurovision de la chanson (CEC) n'ait pas lieu dans le canton de Berne en 2025 ;
2. de ne pas accorder de contributions financières en faveur de l'organisation et de la mise en œuvre du Concours Eurovision de la chanson (CEC) en 2025 en Suisse.

Développement :

D'après l'analyse tout à fait juste du président du Conseil-exécutif du canton de Berne, Philippe Müller (PLR), l'Eurovision a des relents de corruption, voire même d'antisémitisme en cette année 2024, sans compter qu'il a fallu l'intervention de la police pour contenir de graves débordements de violence. Dans ce contexte, le président du Conseil-exécutif s'est exprimé en ces termes, lundi 13 mai 2024, sur la plateforme X : « *Eurovision, tiens-toi à l'écart de Berne !* » [traduction<sup>1</sup>]

Philippe Müller a raison. L'Eurovision est une manifestation politique *queer* qui n'a hélas plus rien à voir avec un concours de musique au sens premier du terme.

<sup>1</sup> Philippe Müller sur X (original en allemand) : Un Suisse remporte le Concours Eurovision de la chanson, totalement corrompu depuis des années, et marqué cette année par de l'antisémitisme & des scènes de violences choquantes et des interventions policières. Et que font les journaux Tamdia, d'habitude si fiers de leur sens critique ? Ils sont totalement contaminés par l'euphorie ! <https://t.co/JAY46MqGD5> / X (twitter.com)

Des faits intolérables ont été révélés dans le cadre de l'Eurovision, en particulier en cette année 2024 où Nemo Mettler, artiste de Berne également connu sous le nom de « Nemo » non binaire, a décroché la victoire pour la Suisse. Voici un aperçu des articles de presse relayés par divers médias.

- La chanteuse israélienne Eden Golan n'a pas pu sortir de sa chambre d'hôtel et il a fallu lui fournir une protection policière face aux personnes antisémites. Quelques participantes et participants au concours, de la bouche desquels on entend habituellement des propos prônant des valeurs de tolérance et de pluralité, lui ont fait comprendre pendant le spectacle, en termes plus ou moins voilés, que sa présence était indésirable. Chacune de ses apparitions sur scène a été chahutée à grand renfort de huées et de sifflets, et des milliers de personnes ont défilé contre elle ainsi que l'État d'Israël dans les rues de Malmö.
- Plusieurs manifestantes et manifestants, à la tête desquels était l'activiste Greta Thunberg, et qui ont assisté à l'Eurovision à Malmö, en Suède, ont appelé à la déportation des Juifs vers la Pologne.
- Au cours de l'Eurovision, des manifestantes et manifestants ont brandi des slogans au rang desquels « From the river to the sea, Palestine will be free » (soit « Du fleuve à la mer, la Palestine sera libre ») au moyen desquels des fanatiques appellent à l'anéantissement d'Israël. Certains individus ont piétiné des drapeaux israéliens, et forts de cette calomnie affichée sur leurs banderoles, s'en sont pris aux organisatrices et organisateurs de l'Eurovision, leur reprochant de « faire l'éloge » d'un génocide. Le site d'information israélien « Ynetnews » a rapporté que des protagonistes auraient vociféré « Renvoyez les Juifs en Pologne ! » ou encore « Sinwar, nous ne te laisserons pas mourir ! » Précisons qu'il s'agit là de Yahya Sinwar, le chef du Hamas à Gaza.
- La télévision publique belge a diffusé un bandeau en signe de protestation durant la prestation de l'artiste israélienne, sans que ça ne serve à grand-chose puisque le public de certains pays a conféré la totalité des points à la chanteuse israélienne, notamment la Suisse et l'Allemagne. Si le public avait été le seul arbitre, Israël serait arrivé en deuxième position, devant Nemo et les autres, lesquels ont préféré se distancer de leur rivale plutôt que de lui témoigner un franc soutien.
- L'artiste d'Irlande non binaire, antisémite et sataniste « Bambie Thug », qui se revendique « adepte de la sorcellerie », en a pleuré de rage et de mépris en apprenant la qualification d'Israël pour la finale. Aussi la primeur des félicitations destinées à Nemo est-elle venue de sa part, après sa prestation dansée avec une créature satanique. L'artiste lui a ensuite fait cadeau d'une couronne d'épines pour honorer sa victoire, à l'instar des Romains au moment de crucifier Jésus après l'avoir flagellé. Une couronne, donc, suppliciant le crâne de celui qui en fut jadis affublé, Jésus – mis à nu en public : « Regardez, c'est Jésus-Christ-roi ». Nemo a porté la couronne d'épines pendant toute la durée de son sacre, deuxième interprétation de sa chanson comprise, se moquant ainsi d'un nombre incalculable de chrétiennes et chrétiens de par le monde. Espérons que ce comportement est à mettre sur le compte de l'ignorance, de la naïveté et du transport extatique suscité par la victoire.

Le canton de Berne ne peut tolérer de tels épisodes de nature antisémite, sataniste et barbare. L'Eurovision est l'antithèse des principes fondamentaux dont notre pays peut se targuer : la solidarité, l'État de droit, la neutralité politique et la liberté de religion.

Pour les raisons susmentionnées, le Conseil-exécutif doit donc tout mettre en œuvre pour empêcher que l'Eurovision ne se déroule dans le canton de Berne en 2025. Par ailleurs, il est demandé de ne soutenir en aucun cas l'Eurovision par le biais de contributions financières.

Motivation de l'urgence : il y a lieu de trancher rapidement la question de savoir où se déroulera l'Eurovision en 2025. Le canton de Berne doit annoncer le plus vite possible qu'il est hors de question que ledit événement soit organisé sur son territoire.

Intervention parlementaire

M

|                                    |                                                                         |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| N° de l'intervention :             | 105-2024                                                                |
| Type d'intervention :              | Motion                                                                  |
| Motion ayant valeur de directive : | <input type="checkbox"/>                                                |
| N° d'affaire :                     | 2024.RRGR.161                                                           |
| Déposée le :                       | 31.05.2024                                                              |
| Motion de groupe :                 | Non                                                                     |
| Motion de commission :             | Non                                                                     |
| Déposée par :                      | Kohli (Wabern, Le Centre) (porte-parole)<br>Widmer (Bern, Les VERT-E-S) |
| Cosignataires :                    | 0                                                                       |
| Urgence demandée :                 | Oui                                                                     |
| Urgence accordée :                 | Oui 06.06.2024                                                          |
| N° d'ACE :                         | 818/2024 du 14 août 2024                                                |
| Direction :                        | Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement             |
| Classification :                   | -                                                                       |
| Proposition du Conseil-exécutif :  | Adoption et classement                                                  |

Concours Eurovision dans le canton de Berne

Afin de rendre possible la tenue du concours Eurovision (ESC) dans le canton, le Conseil-exécutif est prié de soumettre une demande de crédit de 10 millions de francs au Grand Conseil dans le cas où une commune du canton de Berne est retenue pour accueillir l'événement l'an prochain.

Développement :

Du fait de la victoire de Nemo à la 68<sup>e</sup> édition du concours de l'Eurovision, c'est à la Suisse qu'il revient d'organiser la prochaine édition de la rencontre. Les villes suisses peuvent actuellement se porter candidate pour accueillir l'événement. Pour déposer un dossier, différents critères doivent toutefois être remplis, parmi lesquels disposer d'une salle suffisamment grande, de suffisamment de capacités d'hébergement, d'une connexion à un aéroport, d'un espace d'accueil pour environ 1000 personnes, d'un centre de presse, de places de stationnement ou encore d'autocars et de navettes. Les villes candidates doivent en outre participer à l'animation dans l'Eurovision Village, mettre à disposition des toilettes, financer les transports publics pour les artistes et le public ainsi qu'assurer la sécurité durant l'événement. La coorganisation par plusieurs villes étant possible, rien n'empêche d'imaginer une candidature commune de Berne et de Bienne : la première accueillerait le concours et la seconde hébergerait l'Eurovision Village (fan zone). Grâce à une organisation conjointe, plusieurs villes bernoises pourraient profiter de cette manifestation sur le plan économique.

Outre le fait de placer le canton de Berne sous les feux de la rampe, un tel événement serait générateur de revenus. Liverpool, ville hôte en 2023, parle ici de quelque 62 millions de francs.

Ces recettes doivent toutefois être mises en relation avec les investissements : la tenue de l'ESC aurait coûté au total 30 millions de francs à Liverpool (investissements des sponsors compris). Le coût effectif supporté par la collectivité s'est donc révélé inférieur.

Du point de vue de l'organisation, des investissements d'au moins 10 millions de francs sont à prévoir. En participant donc à hauteur de ce montant, le canton de Berne contribuerait significativement à la tenue à Berne de l'ECS, plutôt qu'à Zurich ou à Genève.

Motivation de l'urgence : l'ESC doit se tenir l'année prochaine en Suisse. Afin qu'une ville (ou plusieurs) du canton de Berne puisse accueillir l'événement, il faut d'une part qu'elle dépose une candidature et d'autre part que les moyens financiers soient mis à sa disposition ou, du moins, qu'ils lui soient garantis en cas de sélection. La SRG-SSR veut annoncer d'ici à septembre 2024 le nom de la ville qui accueillera la prochaine édition du concours. La présente motion ne pourra pas être mise en œuvre si elle n'est pas traitée de manière urgente.

Intervention parlementaire

P

|                                    |                                                                                               |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° de l'intervention :             | 101-2024                                                                                      |
| Type d'intervention :              | Postulat                                                                                      |
| Motion ayant valeur de directive : | <input type="checkbox"/>                                                                      |
| N° d'affaire :                     | 2024.RRGR.147                                                                                 |
| Déposée le :                       | 16.05.2024                                                                                    |
| Motion de groupe :                 | Non                                                                                           |
| Motion de commission :             | Non                                                                                           |
| Déposée par :                      | Tanner (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)<br>Widmer (Bern, Les VERT-E-S)<br>Esseiva (Bern, PLR) |
| Cosignataires :                    | 0                                                                                             |
| Urgence demandée :                 | Oui                                                                                           |
| Urgence accordée :                 | Oui06.06.2024                                                                                 |
| N° d'ACE :                         | 818/2024du 14 août 2024                                                                       |
| Direction :                        | Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement                                   |
| Classification :                   | -                                                                                             |
| Proposition du Conseil-exécutif :  | Adoption et classement                                                                        |

Vivement le Conours Eurovision 2025 dans le canton de Berne !

Le Conseil-exécutif est chargé du mandat d'étude suivant :

1. apporter son soutien à l'organisation du CEC 2025 dans le canton de Berne ;
2. collaborer avec Nemo, l'agente ou l'agent de Nemo, la SSR, les organisatrices et organisateurs d'événements ainsi que les actrices et acteurs culturels, économiques et touristiques ;
3. présenter quelles seront les prochaines étapes et en rendre compte au Grand Conseil ;
4. élaborer un récapitulatif des coûts avec les recettes et les dépenses ;
5. soutenir les villes de Bienne et de Berne en leur fournissant l'infrastructure et les ressources humaines nécessaires ;

6. présenter toutes les retombées positives de l'organisation de l'Eurovision pour le canton de Berne.

#### Développement :

Après la victoire de Nemo au Concours Eurovision de la Chanson (CEC) cette année, le prochain pays chargé d'en organiser la venue sera la Suisse. Pour différentes raisons, le canton de Berne aurait intérêt à accueillir cet événement international sur son territoire. Il est néanmoins vrai qu'un certain nombre de questions préalables se pose. Pour l'ensemble du canton et la scène culturelle qu'il abrite, ce serait une chance unique. Qui plus est, Nemo a déclaré qu'il lui tenait à cœur qu'à tout le moins l'ouverture se tienne à Bienne. L'événement pourrait s'étaler sur tout le canton et impliquer les autres régions, à commencer par Bienne, Thoune et Berne. S'il est vrai que la contribution financière apparaît de prime abord élevée, le bénéfice qui pourrait en résulter n'en sera que plus gros. Aussi serait-ce intéressant de savoir ce qui a déjà été envisagé et ce à quoi le canton et la région doivent s'attendre si l'Eurovision s'y invite réellement. Le Conseil-exécutif s'est montré ouvert et favorable à l'organisation de l'Eurovision dans le canton de Berne. Il faut à présent mettre en place ce qui doit l'être dans les plus brefs délais.

Motivation de l'urgence : étant donné la promptitude dont il faut faire preuve pour candidater et que la concurrence d'autres villes comme Bâle, Genève et Zurich s'annonce rude, il convient d'agir rapidement et de prendre à bras le corps la postulation en vue de l'organisation de l'Eurovision en temps utile et en toute connaissance de cause.

#### Réponse commune du Conseil-exécutif

Après les victoires de 1956 et 1988, la Suisse a remporté pour la troisième fois le concours Eurovision de la chanson (CEC) avec Nemo, en 2024 à Malmö. Comme le veut la tradition, la prochaine édition du concours aura donc lieu en Suisse au mois de mai 2025. Le CEC est l'une des manifestations internationales les plus en vue et permet à la Suisse ainsi qu'à la ville ou aux villes qui l'organisent d'atteindre un niveau de visibilité mondial. En 2024, le CEC a généré des audiences allant jusqu'à 180 millions de spectatrices et spectateurs.

Le CEC est un concours regroupant les médias de service public de toute l'Europe et du Proche-Orient qui sont membres de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER).<sup>2</sup> Du fait de son affiliation à l'UER, la SSR a compétence pour organiser le Concours de l'Eurovision en Suisse. À la fin du mois de mai, elle a transmis aux villes intéressées un cahier des charges exhaustif. Celles-ci avaient alors jusqu'au 28 juin 2024 pour présenter leur candidature.

Dans le canton de Berne, les villes de Berne et Biel/Bienne se sont associées à BERNEXPO AG pour déposer un dossier de candidature auprès de la SSR afin de se voir confier l'organisation du Concours de l'Eurovision 2025.<sup>3</sup> Les coûts totaux prévus pour la réalisation du concours et la sécurité y sont estimés à 45,2 millions de francs. Le Conseil-exécutif a soutenu cette candidature et décidé lors de sa séance du 3 juillet 2024 de demander au Grand Conseil un crédit de 29,4 millions de francs pour répondre aux exigences de sécurité très élevées de cet événement majeur et contribuer à la planification, à l'organisation et au déroulement de la manifestation.<sup>4</sup> Outre les villes de Berne et Biel/Bienne, celles de Bâle, Genève et Zurich ont aussi déposé un dossier de candidature pour organiser le Concours de l'Eurovision 2025.

---

<sup>2</sup> Concours Eurovision de la chanson | EBU

<sup>3</sup> Communiqué de presse conjoint des villes de Bienne et Berne, du canton de Berne et de BERNEXPO du 27 juin 2024 : [Berne et Bienne sont candidates à l'organisation de l'Eurovision 2025](#) — Mediencenter

<sup>4</sup> Cf. 2024.WEU.2386

Le 18 juillet 2024, le Comité de pilotage de la SSR a décidé de retenir les villes de Bâle et Genève pour la phase finale du processus de sélection en vue de l'organisation de l'Eurovision 2025, écartant ainsi la candidature de Berne et Biel/Bienne ainsi que celle de Zurich. Rendue publique par la SSR le 19 juillet 2024, la décision a été largement relayée dans les médias.<sup>5</sup> Lors du débriefing organisé le même jour par la SSR pour la candidature de Berne et Biel/Bienne, la SSR a souligné que Berne avait déposé un très bon dossier. La présentation du dossier et la visite sur place ont également fait très bonne impression. De ce point de vue, la SSR n'a mentionné aucun élément qui aurait pu être différent ou amélioré, estimant que Berne et Biel/Bienne auraient tout à fait été en mesure d'organiser cet événement. Les représentants de la SSR se sont par ailleurs montrés d'avis que dans l'ensemble, les informations présentées par les médias concernant les coûts de la planification, de l'organisation et de la réalisation de l'événement ainsi que de la sécurité manquaient de précision et qu'elles ne reflétaient notamment pas le fait que la candidature de Berne et Biel/Bienne tenait également compte, dans le cadre d'une évaluation transparente des coûts bruts (de 45,2 millions de francs), de la renonciation aux recettes pour la Police cantonale (20 millions de francs) et des prestations propres des organisateurs privés (près de 5 millions de francs). Dans l'ensemble, il faut s'attendre à des coûts d'un ordre de grandeur similaire à ceux de Berne et de Biel/Bienne sur tous les sites, ce qui correspond aussi aux chiffres observés au niveau international. Le budget du canton de Berne aurait été grevé de 9 millions de francs au maximum, compte de tenu des réserves (25 pour cent pour la sécurité et 15 pour cent pour la planification, l'organisation et la réalisation de l'événement) et non pas de 30 millions de francs, comme mentionné dans le cadre des menaces de référendum.

Selon la SSR, l'élimination de la candidature de Berne et Biel/Bienne est due à deux raisons principales : d'une part, la SSR a jugé trop risqué que l'Eurovision soit le premier grand événement organisé dans la nouvelle *Festhalle* ; d'autre part, les risques de référendum contre les arrêtés de crédit étaient plus élevés qu'à Bâle ou Genève.

Suite à la décision de la SSR, le Conseil-exécutif a retiré l'affaire « Concours Eurovision de la chanson 2025 ; crédit d'objet ». Il est toutefois convaincu que grâce à l'excellente collaboration avec les deux villes et Bernexpo AG, un dossier de candidature de très bonne qualité a pu être remis dans des délais très serrés, et que le site de Berne s'est ainsi très bien positionné pour de futures manifestations nationales et internationales.

Destinataire  
– Grand Conseil

---

<sup>5</sup> Communiqué de presse de la SSR du 19 juillet 2024 : [Eurovision 2025 : les noms des deux villes finalistes sont connus](#) | SRG SSR